



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

RELEVÉ des DECISIONS corrigé DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille – POULLET Danielle - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT – ALTIER Jonathan

ABSENTS EXCUSES : MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - Mmes SCHMITT Marie Gil - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - MENALDO KEBDANI Nadia –

PROCURATIONS : Mme SCHMITT à Mme BAECKER
M. NEVEU à Mme POULLET
M. AUBIN à M. BECHARD
MENALDO KEBDANI à M.REBUFFAT

Soit 16 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance : Jonathan ALTIER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est approuvé par 15 voix pour (Mme PANAFIEU ne prend pas part au vote).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Acquisition de deux parcelles de terrain sur le hameau de Vic

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition au prix de 1€/m² des parcelles cadastrées AS n°321 et AS n°279 situées sur le hameau de Vic.

5. Convention d'honoraires pour le recours contentieux engagé par la commune dans le cadre d'un défrichement de parcelle communale

Le conseil municipal décide par 13 voix pour et 3 abstentions (Mme MENALDO KEBDANI – MM ALTIER – REBUFFAT) de confier au cabinet BCEP, sis 11 avenue Feuchères 30000 Nîmes, la mission d'assurer la défense

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

des intérêts de la commune de SAINTE-ANASTASIE dans le cadre des travaux menés sans autorisation sur les terrains propriétés de la Commune.

6. Mise à jour du tableau de la voirie

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter aux noms de rues en doublon le nom historique des villages, (à l'exception de la rue d'Aubarne RD518), d'approuver le tableau de classement des voies communales de l'annexe A, et confirmer le classement de l'ensemble des voies y listées dans le domaine public routier communal, d'arrêter le linéaire des voies classées communales à 22796 mètres, de prendre acte des tableaux annexes B et C inventoriant les voies départementales dénommées et les voies privées ouvertes à la circulation publique ayant fait l'objet d'une dénomination,

7. Renouvellement du bail avec le ministère des Armées

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du bail avec l'Armée à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans, pour la location des terrains militaires au prix de 4 762.00 €/an.

8. SMEG : Extension éclairage public hameau de Vic

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux d'extension du réseau d'éclairage public sur Vic.

9. SMEG : enfouissement des réseaux sur la tranche 3 de la traversée des villages

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux électricité, EP et FT, sur la tranche (ou 2+) envisagés sur la tranche 2 de la traversée des villages.

10. SMEG : Renforcement du poste GRAND JARDIN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux prévus et pris en charge par la CA Nîmes Métropole, sur le poste GRAND JARDIN qui alimente l'ancienne station d'épuration.

11. Attribution du marché de travaux prévus sur le hameau de Vic

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de travaux prévus à Vic à l'entreprise GIRAUD, pour un coût total de 178 872.35 € HT.

12. Attribution du marché de travaux de voirie prévus sur la tranche 2 de la traversée des villages

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de travaux de la tranche 2 de la traversée des villages à l'entreprise EUROVIA, pour un coût total de 447 893.50 € HT.

13. Questions diverses :

13.1 Rapport 2022 SPL AGATE : Approuvé à l'unanimité.

13.2 Autorisation de débroussaillage LIFE TERA MUSIVA : L'autorisation de débroussailler une parcelle communale d'environ 2.5 hectares située au lieu-dit Camp Guiraud est donnée au conservatoire à l'unanimité.

Le maire,
Gilles TIXADOR

